

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Réaliser un retour d'expérience sur l'application de la nouvelle réglementation

- + Points forts
- + Points faibles
- + Difficultés rencontrées
- + Pistes d'améliorations
- + Points règlementaires à préciser

Brève présentation de Synergy Health Marseille

SYNERGY HEALTH Marseille

Installations Nucléaires de Base n°147 (Gammaster) & n°170 (Gammatec)



Site de Marseille

- Irradiateur gamma par palettes (1989)
- Importante compétence avec un management expérimenté
- Travail à pleine capacité avec 111 PBq

Site de Marcoule (2014)

- Un nouveau concept d'irradiateur gamma à palettes avec une grande capacité de traitement – 222 PBq et 70.000 palettes / an.
- Un important irradiateur expérimental d'une capacité maximale de 37 PBq.



AXES MAJEURS

Les éléments majeurs de la mise en application de l'arrêté « INB » du 07 février 2012 au sein des deux installations nucléaires sont :

- + L'intégration des systèmes de management visant à assurer la protection des intérêts (mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement)
- + La définition des Eléments et Activités Importants pour la Protection des intérêts
- + La surveillance et le suivi des Entreprises Extérieures

POINTS FORTS

- + La continuité dans l'approche des dispositions des arrêtés INB entre l'arrêté de 1984 et l'arrêté 07 février 2012**
- + Les délais d'applicabilité des textes publiés**
- + La concertation des installations dans l'élaboration de nouveaux textes**

DIFFICULTES RENCONTREES

+ La prise en compte des projets de décision et guides (pour études déchets, RGE, etc.)

- *Des projets de décision vieux de plusieurs années*
- *Des projets de décision récents*
- *Des guides obsolètes*

+ L'interprétation des textes réglementaires et l'analyse des demandes des autorités

+ Le niveau de détails requis
(exemple pour la définition des EIP et AIP des installations)

AMELIORATIONS SOUHAITEES

- + La communication autour des textes réglementaires publiés afin de préciser les attendus de la part des autorités**
- + Une simplification de la gestion réglementaire (Code de l'environnement > CSP > arrêté > décret > guide > etc.)**
- + Une applicabilité et une souplesse des textes selon le type d'installation concernée**